

**Décision n° 2009-0924**  
**de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes**  
**en date du 5 novembre 2009**  
**abrogeant une attribution de ressources en numérotation à**  
**la société Télémedia**  
**(numéros de la forme 08 AB PQ MC DU)**

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L.36-7 et L.44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Télémedia (récépissé de l'Autorité de régulation des télécommunications n° 05-1164 en date du 10 mai 2005) ;

Vu la décision n° 01-80 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 24 janvier 2001 attribuant des ressources en numérotation à la société Télémedia ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la demande de la société Télémedia, en date du 19 octobre 2009, reçue le 22 octobre 2009, sollicitant la restitution de 80 000 numéros non géographiques ;

Après en avoir délibéré le 5 novembre 2009 ;

.../...

**Décide :**

**Article 1er** – La décision n° 01-80 en date du 24 janvier 2001 susvisée, est abrogée en ce qu'elle attribue les numéros de la forme ci-après à la société Télémedia (Siren : 326 675 808) à sa demande.

Numéros de la forme
08 90 16 MC DU
08 90 18 MC DU
08 91 40 MC DU
08 91 41 MC DU
08 93 40 MC DU
08 93 60 MC DU
08 98 06 MC DU
08 98 82 MC DU

**Article 2** - Le directeur de la régulation des opérateurs et des ressources rares de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Télémedia.

Fait à Paris, le 5 novembre 2009

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI